APPEL À PROJETS POUR LA CONSERVATION MARINE ET LITTORALE

Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG) - Obligations Bleues

DÉFINITIONS

- **FPBG** : Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon.
- **Obligations bleues** : Instruments financiers dédiés au financement durable de projets liés à la conservation et / ou la protection des milieux marins et littoraux.
- **Conservation marine et littorale** : Ensemble des actions de protection, de restauration, de sensibilisation/formation et de gestion durable des écosystèmes marins et littoraux.

I. CONTEXTE

Le Gabon dispose d'une richesse exceptionnelle en biodiversité marine et littorale. Ces milieux de vie, en plus d'abriter des écosystèmes précieux et fragiles, constituent le socle de vie d'une multitude de communautés qui en tirent leurs moyens de subsistance, soit par la consommation et / ou la commercialisation des produits halieutiques, soit par la création d'activités génératrices de revenus liées au milieu marin et littoral. Afin de protéger ces écosystèmes menacés et soutenir les communautés qui les conservent, le Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG), via le mécanisme des Obligations Bleues, lance le premier appel à projet visant à soutenir des initiatives concrètes et innovantes dans les domaines de la conservation marine et littorale.

II. OBJET

Ce présent appel vise à financer des projets portés par des acteurs locaux intervenant au Gabon, en faveur de la préservation des milieux marins et littoraux.

Les petites subventions ciblent des projets pilotes, communautaires et à court terme, tandis que les moyennes subventions visent des actions structurantes et à moyen ou long terme.

Les subventions allouées dans le cadre de cet appel permettront aux bénéficiaires d'exécuter des projets selon deux modes de financements :



Montant alloué :

5 000 000 à 50 000 000 FCFA

Date de lancement :

22 septembre 2025

Date limite pour dépôt des Projets (Note conceptuelle) :

23 novembre 2025



Montant alloué :

51 000 000 à 200 000 000 FCFA.

Date de lancement :

22 septembre 2025

Date limite pour dépôt des Projets (Note conceptuelle) :

23 novembre 2025

III. ÉLIGIBILITÉ À L'APPEL

3.1. Principes généraux

Les projets doivent répondre aux objectifs de conservation, respecter les valeurs de transparence, de participation communautaire et d'efficacité environnementale.

Les propositions doivent détailler des activités en adéquation avec les thématiques du présent appel à projets, ou faire état d'un alignement explicite avec la stratégie nationale de conservation des milieux marins et littoraux, ainsi que de gestion durable des ressources halieutiques.

3.2. Type de subvention

Petite Subvention (Small Grant) : de 5 000 000 à 50 000 000 FCFA ; délais d'exécution maximum de 12 mois.

Subvention moyenne (Medium Grant) : de 51 000 000 à 200 000 000 FCFA ; délais d'exécution maximum de 24 mois.

3.3. Éligibilité géographique

Les projets doivent être mis en œuvre et avoir un impact sur le territoire gabonais, prioritairement dans les zones marines et littorales (océan, estuaires, mangroves, lagunes, plages, exutoires).

Les projets peuvent traiter les thématiques présentées ci-dessous, sans s'y limiter, dès lors qu'ils contribuent à répondre aux problématiques identifiées.

3.4. Domaines et thématiques éligibles

PETITE SUBVENTION

1. **Pêche communautaire durable**

   - Mise en place de mécanismes de cogestion des pêcheries impliquant les communautés locales et les autorités ;
   - Développement des initiatives de diversification des moyens de subsistance (aquaculture durable, valorisation des produits halieutiques, écotourisme) ;
   - Renforcement des capacités locales pour la surveillance, le suivi des captures et la lutte contre la pêche illégale ;
   - Acquisition de matériels de pêche durables et adaptés, favorisant la réduction de l'impact environnemental et l'efficacité des pratiques.

2. **Réduction de la pollution plastique dans les milieux marins et littoraux**



   - Assainissement des mangroves et des exutoires ;
   - Valorisation des déchets plastiques ;
   - Développement des alternatives à l'utilisation du plastique.

3. **Sensibilisation environnementale sur les thèmes de conservation des milieux marins et littoraux**
   - Information et éducation de la population ;
   - Création de contenu pédagogique et récréatif (ateliers éducatifs, etc.).

4. **Renforcement des capacités/accompagnement des acteurs locaux de la conservation marine et littorale**
   - Accompagnement à la structuration des coopératives, pêcheries et autre initiatives portées par les communautés locales exploitant les ressources des milieux marins et littoraux ;
   - Formation des ONG, Associations, Coopératives et / ou Communautés (outils informatiques, capacité organisationnelle, techniques de pêche durable, conditionnement / transformation des produits halieutiques…) ;
   - Dotation en matériel.

5. **Caractérisation des écosystèmes littoraux et marins**
   - Projets de recherche, incluant achat de matériel scientifique.

SUBVENTION MOYENNE

1. **Implication des communautés locales dans la gestion durable du milieu marin**
   - Structuration / Création de coopératives ou PMI / PME dédiées à la gestion durable des ressources halieutiques ;
   - Appui à la mise en œuvre des techniques de pêche durable (formation, consultation, accompagnement) ;
   - Dotation en matériel adapté à la pêche durable.

2. **Valorisation des savoirs locaux dans l'activité de pêche communautaire et artisanale gabonaise et amélioration de la chaîne de valeur**

   - Construction d'infrastructure durable, dotation en matériel supportant l'amélioration de la chaine de production / transformation / distribution des ressources halieutiques ;
   - Mise en pratique des savoirs locaux dans la pêche durable ;
   - Travaux de recherche et de synthèse sur l'intégration des savoirs locaux dans la mise en œuvre des pêcheries locales et / ou artisanales.

3. **Cartographie et restauration des habitats littoraux pollués / dégradés**



   - Programmes de recherche ;
   - Restauration des berges / des exutoires ;
   - *Planting* de mangrove.

4. **Amélioration des connaissances du milieu marin (habitats, biodiversité, stocks halieutique, dynamique des populations marines…)**

   - Programmes de recherche sur le milieu marin ;
   - Inventaires ;
   - Suivi et évaluation des stocks.



5. **Recherche et vulgarisation de la recherche sur les interactions Homme / Faune Aquatique**

   - Programmes de recherche incluant un volet vulgarisation.

6. **Projets en faveur de l'économie bleue**

   - Développement de filières économiques durables liées à la mer (biotechnologie, tourisme durable, gestion des déchets, etc.…) ;
   - Projets innovants favorisant la transparence, la traçabilité et la durabilité dans l'exploitation des ressources marines.

3.5. Organisations éligibles



- Secteur privé (PME, PMI, Startups) ;
- ONG et Associations ;
- Coopératives communautaires ;
- Communautés organisées ;
- Entités gouvernementales ;
- Organismes de recherche.

3.6. Activités et dépenses éligibles

- Acquisitions de matériels de pêche, de conditionnement et de transformation des ressources halieutiques ;
- Installation, construction d'infrastructures contribuant à pérenniser la pêche durable et / ou la conservation des milieux marins - littoraux ;
- Formations, ateliers, campagnes de sensibilisation ;
- Activités de terrain (collecte de déchets, *planting*, restauration d'habitats) ;
- Études scientifiques, enquêtes environnementales ;
- Frais de fonctionnement directement liés au projet, tels que fournitures de gestion et autres dépenses logistiques ;
- Frais de fonctionnement indirects, plafonnés à 10 % du budget total, couvrant les coûts institutionnels (administration générale, gestion financière, etc…).

NB : Une liste d'exclusion, comportant les types de projets inéligibles est disponible sur notre site internet : https://fpbg.org/.

3.7. Condition de cofinancement

Les projets peuvent être cofinancés. Une contrepartie en nature ou financière est encouragée mais n'est pas obligatoire.

IV. PRÉPARATION ET TRAITEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTION

4.1. Modalités de demande de subvention

Les demandes doivent être soumises en ligne via la plateforme officielle du FPBG ou par dépôt physique au siège du FPBG.

4.2. Formulation des propositions de subvention

Les porteurs de projet doivent remplir un formulaire standard de Note Conceptuelle accompagné des pièces justificatives listées en annexe. Le formulaire sera mis à disposition sous forme physique et numérique pour les porteurs de projets.

Des séances supplémentaires d'échanges, des appels ou des demandes de documents supplémentaires peuvent être nécessaires, afin de compléter les dossiers de demandes de subventions.

4.3. Appui à la préparation des demandes de subvention



Des ateliers d'information et un accompagnement technique seront déployés auprès des potentiels bénéficiaires (communautés, associations, coopératives, entités gouvernementales ...) par une équipe mobile du FPBG. Les lieux et les dates de ces ateliers seront communiqués sur notre site internet et à travers différents canaux.

4.4. Traitement des demandes de subvention

Les demandes seront analysées sur la base de critères techniques, environnementaux, sociaux et financiers. Les projets impactants, apportant des solutions et des procédés innovants seront privilégiés. Un comité technique examinera les propositions.

4.5. Communication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site web du FPBG et communiqués aux candidats par courriel, ainsi que par courrier en version papier.

V. MISE EN ŒUVRE / GESTION

Les bénéficiaires devront signer un contrat de subvention avec le FPBG précisant les modalités de suivi, d'exécution, de rapportage et d'évaluation des projets.

Des rapports techniques et financiers intermédiaires et finaux seront requis.

VI. CHRONOGRAMME DETAILLE

6.1. Petite Subvention

	ETAPES	DATES
Cycle de la Petite Subvention	PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRE - PETITE SUBVENTION	22 septembre 2025
	Période de réception des dossiers de demandes, Notes Conceptuelles " Petites subventions"	Du 22 Septembre au 23 novembre 2025
	Dépouillage - Analyses des demandes "Petite Subvention" par les instances du FPBG	Du 24 Novembre au 21 Décembre 2025
	Communication des résultats aux porteurs de projets	Du 22 au 31 Décembre 2025
	Vérification des identités et crédibilité financière des demandeurs sélectionnés Préparation des contrats	Du 02 au 18 janvier 2026
	SIGNATURE DES CONTRATS DE SUBVENTION ET SUIVI DES DECAISSEMENTS	Du 19 janvier au 08 février 2026

6.2. Subvention Moyenne

	ETAPES	DATES
Cycle de la Subvention Moyenne	PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRE - SUBVENTION MOYENNE	22 septembre 2025
	Période de réception des dossiers de demandes, Notes Conceptuelles "Subventions Moyennes"	Du 22 Septembre au 23 Novembre 2025
	Dépouillage - Analyses des demandes, Notes Conceptuelles " Subventions Moyennes " par les instances du FPBG	Du 24 Novembre au 21 Décembre 2025
	Communication des résultats de la phase de présélection	Du 22 au 31 Décembre 2025
	Période de réception des dossiers de demandes “ Proposition Complète pour les Subventions Moyennes" de la part des bénéficiaires présélectionnés.	Du 02 Janvier au 22 février 2026
	Dépouillage - Analyses des demandes “Proposition Complète pour les Subventions Moyennes" par les instances du FPBG	Du 23 février au 06 Avril 2026
	Communication des résultats	Du 06 au 12 Avril 2026
	Vérification des identités et moralités des demandeurs sélectionnés Préparation des contrats	Du 13 au 19 avril 2026
	SIGNATURE DES CONTRATS DE SUBVENTION ET SUIVI DES DECAISSEMENTS	Du 20 Avril au 03 Mars 2026

ANNEXES : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES

1. Formulaire de Note Conceptuelle complété
2. Lettre de motivation du porteur de projet
3. Statuts et règlement intérieur de l'organisation pour les ONG et Coopératives
4. Fiche circuit pour les PME, PMI et ou Startup
5. RIB de l'organisation
6. Copie de l'agrément ou récépissé d'existence ou tout document prouvant l'existence de l'entité.
7. CV du porteur et des responsables techniques
8. Budget détaillé du projet
9. Chronogramme d'exécution
10. Cartographie ou localisation du projet (si disponible)
11. Lettre de partenariat ou lettre de soutien (facultative)